

CONDITIONS DE VENTE B2B EDITUS 2018-2019

I. DEFINITIONS & APPLICATION

Abonnement : modalité de prestation d'un Service à intervalles réguliers.

Annuaire : compilation d'informations relatives exclusivement ou principalement à des données concernant les personnes raccordées à un service de téléphonie. Editus publie des annuaires (i) particuliers et professionnels, (ii) B2B et (iii) B2C.

BAT : document décrivant la proposition de Publication envoyé par courrier ou email pour validation au Souscripteur.

Base de Données : base(s) de données financières, légales, marketing et commerciales développée(s) par Editus regroupant les professionnels établis au Grand-Duché de Luxembourg et protégée(s) par la Loi Applicable.

Bon de Commande : document signé par les Parties et récapitulant les Services souscrits.

CG : conditions générales sous II. ci-dessous.

Commande : dans le cadre d'un Abonnement, instruction du Souscripteur de prester un Service.

Conditions : les présentes conditions de vente, incluant les CG et les CP.

Contenu : toute publicité, information, donnée, contenu, format, produit, réalisation ou tout autre matériel utilisé dans le cadre de la prestation de Services.

Contrat : les Conditions et le Bon de Commande.

CP : conditions particulières sous III. ci-dessous.

Date de Départ : date de signature du Bon de Commande.

Echéance : date à laquelle le Contrat arrive à son terme (initial).

Editus : Editus Luxembourg S.A., dont le siège social est situé 208, Rue de Noertzange, L - 3670 Kayl, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n°B12138.

Information Confidentielle : toute information transmise par l'une des Parties à l'autre Partie en relation avec le Contrat et qui est signalée comme étant confidentielle ou qui, eu égard à sa nature ou aux circonstances, doit raisonnablement être considérée comme étant confidentielle.

Livrable : toute information, donnée, contenu, format, produit, réalisation ou tout autre matériel crée et/ou remis par Editus au Souscripteur dans le cadre de la prestation des Services.

Loi Applicable : toutes lois et réglementations applicables aux Services, notamment les règles applicables à la propriété intellectuelle, la protection des données personnelles, la protection des mineurs, les libertés publiques, la protection des consommateurs.

LRAR : lettre recommandée avec accusé de réception.

Partie(s) : individuellement/collectivement Editus et/ou le Souscripteur.

Programme : prestation de Services groupés.

Publication : insertions, annonces et/ou parutions de Contenu conformément aux instructions du Souscripteur.

Services : produits vendus et services prestés par Editus dans le cadre du Contrat.

Souscripteur : professionnel concluant un Contrat avec Editus par la signature du Bon de Commande, conformément à l'art. 1 des CG.

Les présentes Conditions régissent les relations entre Editus et le Souscripteur dans le cadre de la prestation de Services par Editus, tels que décrits sur le Bon de Commande. Lorsque les Services sont fournis dans le cadre d'un Programme, il appartient au Souscripteur de respecter les CP applicables à chaque Service compris dans le Programme.

Sont expressément exclus du Contrat les documents qui auraient pu être remis au Souscripteur (publicité, documentation ou liste des prix, etc.) et qui ne sont pas expressément repris dans les Conditions ou le Bon de Commande. En cas de divergence ou de contradiction entre les différents éléments constitutifs du Contrat, les stipulations prévalent dans l'ordre suivant : Bon de Commande, CP et CG.

II. CONDITIONS GENERALES

1. Identité du Souscripteur

1.1. Mandat. A défaut porte-fort. Le signataire du Bon de Commande agit en tant que Souscripteur sauf lorsqu'il indique expressément agir pour un tiers. Dans cette hypothèse, le signataire garantit à Editus détenir un mandat l'autorisant à engager ledit tiers. A défaut d'un tel mandat, le Souscripteur déclare expressément agir en qualité de porte-fort du tiers au sens de l'article 1120 du Code civil et reconnaît être personnellement tenu de l'exécution des engagements souscrits, et notamment du paiement.

1.2. Modification. La modification de l'actionnariat ou des instances dirigeantes d'un Souscripteur n'a aucune incidence sur le Contrat.

2. Obligations des Parties

2.1. Editus. Editus s'engage à déployer ses meilleurs efforts (obligation de moyens) afin d'exécuter le Service conformément aux modalités définies dans le Bon de Commande et, le cas échéant, d'un commun accord entre les Parties dans le cadre d'un cahier des charges ou d'instructions écrites du Souscripteur. Editus ne garantit aucunement les résultats, notamment commerciaux, escomptés par le Souscripteur suite à la prestation du Service. Les délais de réalisation des prestations sont fournis à titre indicatif, une avance ou un retard dans la réalisation du Service ne peut justifier la résiliation du Contrat sauf si cette date constitue une condition essentielle du Contrat pour le Souscripteur et apparaissait comme telle sur le Bon de Commande.

2.2. Souscripteur. Le Souscripteur s'engage à respecter les Lois Applicables et les obligations définies dans le Contrat, notamment les modalités et délais y définis, et à coopérer de bonne foi avec Editus. Il s'engage notamment à fournir à Editus tout Contenu nécessaire à l'exécution par Editus de ses obligations. Le Souscripteur s'engage à fournir des informations exactes, sincères et actuelles et à les mettre à jour le cas échéant.

2.3. Conséquences. En cas de non-respect ou de doute raisonnable quant au respect par le Souscripteur de tout ou partie des obligations prévues au Contrat, Editus (i) ne saurait être responsable des conséquences d'un quelconque retard ou dommage en découlant, et est en droit de (ii) refuser, suspendre, reporter la fourniture de tout ou partie du Service et de (iii) facturer tous frais supplémentaires et/ou tout dommage découlant de cette situation. En outre, le Souscripteur s'engage inconditionnellement et irrévocablement à indemniser et à garantir Editus dès la première demande contre toutes actions, plaintes, pertes, coûts, dépenses (en particulier les frais et honoraires d'avocat, frais d'expert, frais de justice, indemnités éventuelles, manque à gagner, etc.), quelle qu'en soit la nature, résultant directement ou indirectement du non-respect par le Souscripteur de l'une de ses obligations prévues au Contrat.

3. Durée

3.1. Fixation. Le Contrat est conclu pour la durée convenue entre les Parties sur le Bon de Commande, ou à défaut, pour une durée déterminée de 12 mois à compter de la signature du Bon de Commande. La durée du Contrat est susceptible d'être prolongée dans l'hypothèse décrite à l'art. 8.2 des CG.

3.2. Tacite reconduction. Dans l'hypothèse où le Contrat est tacitement reconductible, le Contrat est automatiquement reconduit à l'Echéance, à moins qu'il ne soit résilié par le Souscripteur conformément à l'art. 4 des CG. Lorsque l'un des Services du Programme est tacitement reconductible conformément aux CP, l'intégralité des Services compris dans le Programme seront soumis à la même modalité de reconduction.

4. Rétractation - Résiliation

4.1. Rétractation. Tout Bon de Commande peut être annulé sans frais, endéans 8 jours à compter de la Date de Départ. Passé ce délai, le Contrat devient ferme et définitif et ne pourra plus être annulé, partiellement ou totalement, sauf accord écrit des Parties.

4.2. Exceptions à la faculté de rétractation. (a) Entre le 30 juin, date de clôture des Annuaires pour les opérateurs, et le 31 juillet, les Services liés aux Annuaires ne bénéficient plus de la faculté de rétractation, obligeant le Souscripteur à s'acquitter du montant intégral prévu au Contrat. (b) Le Bon de Commande signé suite à la rétractation d'un précédent bon de commande n'est pas susceptible de rétractation. Si un acompte a été versé et que la rétractation du Contrat est valable, le Souscripteur autorise expressément Editus à utiliser cet acompte pour compenser les sommes dues à Editus au titre d'autres contrats avec le même Souscripteur.

4.3. Résiliation - Contrat à tacite reconduction. Si le Contrat est renouvelable par tacite reconduction, la notification de résiliation à l'initiative du Souscripteur doit être reçue par Editus au plus tard 2 mois avant l'Echéance conformément à l'art. 15.3 des CG. A défaut de résiliation adressée dans les formes et délais requis, le Contrat est tacitement reconduit pour la même durée.

4.4. Résiliation - Faute grave. En cas de faute grave par l'une des Parties à laquelle il est possible de remédier, l'autre Partie la met en demeure par LRAR de cesser cette

faute grave. Si la faute grave n'a pas cessé 10 jours après la réception de la LRAR par le Souscripteur, le Contrat pourra être résilié de plein droit par l'autre Partie par LRAR, moyennant le respect d'un préavis de 10 jours sans préjudice de tous dommages et intérêts. Le retard de paiement d'une facture par le Souscripteur est qualifié de faute grave conformément à l'art. 11.6 des CG. En cas de faute grave par l'une des Parties à laquelle il est impossible de remédier, l'autre Partie peut résilier le Contrat de plein droit par LRAR moyennant le respect d'un préavis de 5 jours.

4.5. Résiliation - Sous-traitant. Dans l'hypothèse où l'un des contrats de sous-traitance permettant à Editus de prester les Services est résilié sans qu'Editus puisse remplacer ledit sous-traitant dans un délai raisonnable, Editus se réserve la faculté de résilier le présent Contrat avec un préavis de 2 semaines, auquel cas les Services non encore prestés seront remboursés au Souscripteur. Le Souscripteur ne pourra prétendre à une quelconque indemnité.

4.6. Insolvabilité ou cessation d'activité du Souscripteur. La mise en œuvre d'une procédure d'insolvabilité à l'encontre du Souscripteur ou sa cessation d'activité n'engendrent pas de résiliation automatique du Contrat. Editus se réserve toutefois le droit de résilier le Contrat si un tel événement est porté à sa connaissance.

4.7. Résiliation - conséquences. La résiliation du Contrat n'éteint en aucun cas la créance d'Editus et le Souscripteur reste donc redevable des sommes restantes dues au titre du Contrat. Par ailleurs, Editus n'est pas, sauf indication expresse contraire sur le Bon de Commande énumérant en détail le matériel, tenu à sa restitution. Editus ne saurait dès lors être tenu responsable en cas de détérioration ou de perte de ce matériel.

5. Modification des modalités du Service

5.1. Par le Souscripteur. Editus s'efforce de prendre en compte, si les contraintes techniques le permettent, toute modification souhaitée par le Souscripteur. Pour certains Services, Editus offre au Souscripteur l'accès à une plateforme informatique avec login et mot de passe transmis au Souscripteur, lui permettant d'apporter lui-même des modifications à certaines informations publiées le concernant. Le Souscripteur est seul responsable des modifications demandées/ effectuées et reconnaît que chaque modification est susceptible d'avoir un impact sur l'entière du Programme (imprimé et en ligne).

5.2. Par Editus. Sous réserve de ne pas entraîner de surcoût ni de modification substantielle des Services, Editus peut librement modifier les moyens et/ou modalités de fourniture des Services et notamment la nomenclature de certaines rubriques et de certains services dans l'Annuaire et le moteur de recherche sans altérer leur finalité.

6. Modification du Contrat

6.1. Modalités. Le Contrat ne peut être amendé, sinon par un écrit, signé par les Parties. Editus peut également modifier le Contrat unilatéralement pour toute raison objectivement justifiable, par ex. en cas de modification légale/réglementaire, d'augmentation des coûts des matières premières/tarifs de ses prestataires ou de contrainte technique. Editus notifie cette modification du Contrat au Souscripteur conformément aux modalités de l'art. 15.2 des CG. A défaut de refus écrit et motivé du Souscripteur endéans 25 jours à compter de la date de notification, le Souscripteur est réputé avoir pris connaissance et approuvé sans réserve ces modifications. Un refus aura pour effet la résiliation du Contrat avec effet immédiat.

6.2. Indice. Dans le cadre d'un Contrat à reconduction tacite, Editus peut également augmenter le prix des Services à l'échéance sur base de l'évolution de l'indice luxembourgeois des prix à la consommation. Cette augmentation est notifiée au Souscripteur 25 jours avant sa date d'entrée en vigueur mais n'ouvre pas droit à résiliation du Contrat.

6.3. Transfert. Aucune Partie ne peut transférer tout ou partie de ses droits et obligations découlant du Contrat à un tiers sans autorisation écrite préalable de l'autre Partie. Le consentement du Souscripteur n'est toutefois pas requis dans le cas où Editus transfère tout ou partie de ses droits et/ou obligations à une entité (i) dans laquelle Editus détient directement et/ou indirectement au moins 20% du capital social ou (ii) qui détient au moins 20% du capital social d'Editus.

7. Sous-traitance

7.1. Recours. Editus recourt librement à des prestataires/sous-traitants de son choix pour la réalisation de tout ou partie des Services sans que l'accord du Souscripteur soit nécessaire.

7.2. Responsabilité. Editus reste entièrement responsable de la bonne exécution du Contrat par le prestataire/sous-traitant vis-à-vis du Souscripteur.

8. Services de Publication

8.1. Mise à disposition du Contenu. Le Contenu doit être remis à Editus sous format électronique avant la date de Publication souhaitée, au plus tard : - 3 jours ouvrés pour les formats standards (Image GIF ou JPEG)

- 5 jours ouvrés pour les formats display (Flash, Overlay, expand bannière...)

- 7 jours ouvrés pour la vidéo

- 15 jours ouvrés pour les habillages de page.

En cas de non-conformité du Contenu aux normes techniques imposées par Editus, le Souscripteur devra procéder aux modifications nécessaires dans les délais requis par Editus pour la mise en parution. En cas de remise tardive des éléments modifiés, Editus se réserve le droit de décaler la Publication à la prochaine sortie du même support. Si le Souscripteur ne transmet pas les éléments modifiés, ou s'il les transmet avec un retard tel, qu'il met Editus dans l'obligation de décaler la même Publication plus de 2 fois, Editus se réserve le droit d'annuler purement et simplement la Publication, et le cas échéant de résilier le Contrat pour faute grave, sans indemnité pour le Souscripteur.

8.2. Report de Commande. Toute demande de report de Commande (d'une ou de plusieurs Publication(s)) doit impérativement être adressée à Editus par le Souscripteur par écrit, au moins 15 jours avant la date de diffusion prévue. A défaut, la Publication sera diffusée. Deux reports de Commande par Contrat seront acceptés. La durée maximale de report est de 30 jours. La durée du Contrat sera dès lors prorogée d'autant, et au maximum de 2 mois.

8.3. BAT. Editus communique tout projet de Publication au Souscripteur par BAT. Le Souscripteur s'engage à renvoyer ses commentaires et modifications éventuelles endéans le délai communiqué par Editus, à défaut le BAT sera considéré comme accepté. Lorsque la Publication doit avoir lieu dans les Annuaires et magazines, tout BAT renvoyé non-signé ou renvoyé moins de 4 semaines avant la date de clôture des Annuaires ou du magazine concerné sera considéré comme accepté par le Souscripteur et publié en l'état. Editus ne garantit plus l'envoi de BAT pour toute Commande passée au cours des 4 semaines précédant la date de clôture des Annuaires. Le Souscripteur est réputé avoir reçu le premier BAT dans un délai d'1 mois à compter de la date de signature du Bon de Commande. Le Souscripteur ne pourra dès lors opposer à Editus la non-réception du BAT. Le Souscripteur qui n'a pas reçu de BAT dans le délai précité est tenu de le notifier à Editus par tout moyen écrit permettant de certifier la date d'envoi et/ou de réception. Il appartient en toute hypothèse au Souscripteur d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour récupérer une copie du BAT dans les meilleurs délais.

8.4. Emplacement. Les indications d'emplacements des Publications et le choix des rubriques par le Souscripteur ne constituent pas une condition essentielle du Contrat. Elles ne sont que des suggestions dont Editus tiendra compte en fonction des possibilités de mise en page.

8.5. Demande d'annulation. Dans le cadre de Publications en cours, le Souscripteur reconnaît que, s'il ne respecte pas certains délais qui pourraient lui être notifiés par Editus pour la prise en compte d'une demande d'annulation d'une Publication, cette Publication pourrait continuer à être diffusée, auquel cas le Souscripteur restera redevable à Editus de l'ensemble des sommes afférentes aux Publications diffusées.

8.6. SAV. Le Souscripteur s'engage à vérifier la présence et la conformité de la Publication sur le support convenu endéans 1 mois à compter du jour de Publication. Toute contestation doit parvenir à Editus endéans ce délai, à défaut de quoi la Publication est réputée acceptée par le Souscripteur et aucune contestation ne sera acceptée.

8.7. Garantie. Le Souscripteur garantit la sincérité, l'exactitude, et la légalité de tous les Contenus soumis et de toutes les déclarations faites dans le cadre du Contrat. Le Souscripteur déclare en outre disposer des droits de propriété intellectuelle nécessaires (notamment droit sur les marques, droit d'auteur) sur le Contenu pour qu'il soit utilisé dans le cadre des Services. Les Contenus à publier conformément au Bon de Commande sont publiés en l'état et le Souscripteur supporte seul la responsabilité du contenu de sa Publication. Le Souscripteur décharge expressément Editus et ses prestataires de tout contrôle et de toute responsabilité quant au caractère approprié et à la légalité (au Luxembourg et dans les pays où le Contenu sera diffusé) (i) du Contenu transmis par ses soins et (ii) des sites web vers lesquels mènent les messages publicitaires et les services dont il fait la promotion.**8.8. Refus de Publication.** Sans préjudice de l'art. 8.7 des CG, Editus se réserve le droit de ne pas publier le Contenu ou de suspendre le Service si elle le considère contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs, aux Lois Applicables, ainsi qu'aux consignes et conditions d'Editus et de ses partenaires. Sans préjudice de l'art. 4.4 des CG, le Contrat sera immédiatement résilié, sans mise en demeure préalable, sans indemnité au profit du Souscripteur et sans préjudice de toute autre voie d'action.

8.9. Publications additionnelles gratuites. Lorsque le Souscripteur souscrit un Service de Publication, Editus est susceptible de publier gratuitement la Publication sur tout autre média qu'Editus considérerait adéquat. Si le Souscripteur refuse une telle Publication, il en informe sans délai Editus qui retirera la Publication.

9. Propriété intellectuelle

9.1. Réserve de propriété. Les Livrables restent la propriété intellectuelle exclusive d'Editus.

9.2. Licence. Editus concède au Souscripteur au sens strict du terme, à l'exclusion de tout tiers, notamment filiale, groupe d'intérêt, membres, adhérents etc... une licence limitée à l'accès et à la consultation des Livrables conformément à la finalité pour laquelle le Contrat a été conclu. Toute utilisation des Livrables en dehors de cette licence (notamment aux fins de publication) par le Souscripteur est interdite sauf accord préalable écrit d'Editus. Toute reproduction, sonore et visuelle, des Livrables, en intégralité ou en partie, ainsi que toute diffusion, sous quelque forme que ce soit, est strictement interdite, sauf accord écrit préalable d'Editus.

Le Souscripteur s'interdit toute forme de vente, location, commercialisation directe ou indirecte, de cession à des tiers à titre gracieux ou onéreux des Services et des Livrables et s'engage à n'utiliser les Livrables et Services d'Editus que dans le cadre de son activité professionnelle (le cas échéant déterminé par son objet social) et conformément au Contrat.

9.3. Marques. Le Souscripteur s'engage à ne pas utiliser, sauf dans le cadre de correspondances internes à l'organisation du Souscripteur, la dénomination sociale, les marques et logos d'Editus sans son accord écrit préalable. Le Souscripteur autorise quant à lui Editus à utiliser sa dénomination sociale, ses marques et logos aux fins de la réalisation du Service et dans le cadre de la commercialisation par Editus de ses services à d'autres prospects/clients.

9.4. Responsabilité. Le Souscripteur est seul et entièrement responsable de l'utilisation des Livrables dans le cadre de la licence concédée par Editus.

9.5. Audit. Dans l'hypothèse où Editus suspecte une violation de ses droits de propriété intellectuelle et/ou une utilisation non-conforme de ses Livrables, le Souscripteur s'engage à fournir à Editus toute information raisonnable à première demande. En cas de suspicion persistante, Editus se réserve le droit d'effectuer un audit dans les locaux du Souscripteur. Editus en informera le Souscripteur avec un préavis de 10 jours, qui s'engage à mettre à disposition d'Editus le personnel et le matériel nécessaires à la conduite d'un tel audit. Dans l'hypothèse où l'audit révèle une violation du Contrat par le Souscripteur, ce dernier s'engage à rembourser à Editus les frais engendrés par l'audit sans préjudice de tout autre dédommagement.

10. Responsabilité

10.1. Champ d'application. La responsabilité d'Editus est limitée (i) aux dommages prévisibles, directs, personnels et certains, à l'exclusion totale et expresse de tous dommages indirects, immatériels, et/ou toute perte de chiffre d'affaires, de clientèle ou de contrats, tous frais de personnel et/ou toute détérioration ou dénaturation de données et (ii) à un montant total correspondant au montant versé par le Souscripteur au titre du Contrat ayant engendré le fait générateur de responsabilité. La responsabilité d'Editus ne saurait toutefois être exclue en cas de dommage ou préjudice du Souscripteur résultant directement d'une faute lourde et/ou intentionnelle dûment constaté par le jugement final d'une juridiction compétente.

10.2. Délai de recours. La responsabilité d'Editus pourra être recherchée endéans un délai d'une année suivant la date à laquelle le Souscripteur a eu connaissance ou aurait dû raisonnablement avoir connaissance de l'exécution fautive du Contrat par Editus.

11. Paiement

11.1. Engagement. Par la conclusion du Contrat, le Souscripteur garantit disposer des capacités de règlement suffisantes pour remplir son obligation de paiement.

11.2. Délais et modalités. Les prix indiqués sur le Bon de Commande s'entendent hors TVA. La facture doit être réglée par virement bancaire endéans 30 jours à compter de sa date d'émission. Les éventuels frais bancaires sont à la charge du Souscripteur.

11.3. Compensation. Le Souscripteur autorise expressément Editus à utiliser le solde éventuel des fonds versés au titre d'un autre Contrat pour compenser des sommes dues à Editus au titre d'autres conventions signées avec le même Souscripteur.

11.4. Retard. En cas de retard de paiement, Editus peut suspendre le(s) Service(s) et les services réalisés au titre du Contrat jusqu'au paiement complet des sommes dues, sans préjudice de tout autre recours d'Editus. Lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance rend immédiatement exigible le paiement à Editus de la totalité du solde dû, sans mise en demeure préalable. Les éventuels frais bancaires sont à la charge du Souscripteur.

11.5. Intérêts de retard, indemnité forfaitaire et indemnisation. Loi du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard. A défaut de paiement à l'échéance, s'appliqueront de plein droit des intérêts pour retard de paiement dont le taux s'élève à 12%. Ces pénalités de retard seront automatiquement et de plein droit acquises sans formalités ni mise en demeure.

S'appliquera en outre de plein droit (i) une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement et (ii) une indemnisation pour tous les autres frais de

recouvrement (notamment frais d'huissier et de justice) correspondant à un montant forfaitairement fixé à 110 euros.

11.6. Résiliation. Le Contrat pourra être résilié de plein droit par Editus, 10 jours après mise en demeure de payer restée infructueuse, sans indemnité et sans préjudice du paiement des sommes restant dues au titre du Contrat et de tout autre recours. La résiliation pourra frapper non seulement la Commande en cause, mais également toutes les Commandes impayées même non échues.

12. Force majeure

12.1. Qualification. Les Parties ne peuvent être tenues responsables pour tout manquement leur incombant survenu suite à un cas de force majeure, tel qu'habituellement reconnu par la jurisprudence. Sont notamment considérés comme cas de force majeure déchargeant Editus de son obligation de prester les Services : les grèves totales ou partielles survenant chez Editus, ses sous-traitants ou partenaires, les inondations, explosions, incendies, le gel prolongé, les accidents d'exploitation ou de fabrication chez Editus, ses sous-traitants ou partenaires, les guerres, attentats, émeutes, catastrophes, perturbations et incidents dans les réseaux de communication, tout autre événement généralement quelconque d'ordre politique, économique, social ou naturel de nature à troubler, à désorganiser ou interrompre totalement ou partiellement les services de communication Internet, alors même que ces événements ne seraient pas de force majeure. La force majeure suspend les obligations nées du Contrat pendant la durée de son existence à compter de la notification de la situation par la Partie affectée à l'autre Partie.

12.2. Résiliation. Toutefois, si le cas de force majeure dure plus de 90 jours consécutifs, il ouvre droit à la résiliation de plein droit du Contrat par l'une ou l'autre des Parties, 8 jours après l'envoi d'une notification conformément à l'art.

15.3 des CG et ce sans indemnité, pour l'autre Partie.

13. Protection de la vie privée et confidentialité

13.1. Sous-traitance. Dans le cadre de l'exécution du Contrat, le Souscripteur donne instruction à Editus d'effectuer un traitement de données personnelles conformément au descriptif accessible sur <https://www.partenaire-marketing.lu> et à toute autre instruction mentionnée sur le Bon de Commande ou en cours de Contrat. Le Souscripteur définit les moyens et finalités (informatives, marketing ou autre) du traitement de données à caractère personnel et agit donc en tant que responsable du traitement au sens du Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 (« RGPD »). Editus agissant uniquement sur instruction documentée du Souscripteur, elle agit quant à elle en qualité de sous-traitant. Editus prend toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin (i) d'assurer la sécurité du traitement et d'aider le Souscripteur, compte tenu de la nature du traitement et des informations à sa disposition, à garantir le respect des obligations de sécurité des données et (ii) d'aider le Souscripteur, compte tenu de la nature du traitement, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits prévus par le RGPD. Dans ce contexte, Editus s'assure que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité. Le Souscripteur autorise Editus à recruter d'autres sous-traitants sous réserve qu'Editus impose à ces autres sous-traitants les mêmes obligations en matière de protection de données que celles fixées dans les présentes CG. En cas de changement concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants, Editus en informe préalablement le Souscripteur. Editus informe immédiatement le Souscripteur si, selon lui, une instruction constitue une violation des dispositions légales applicables. Selon le choix du Souscripteur, Editus supprime toutes les données à caractère personnel ou les lui renvoie au terme de la prestation de Services relative au traitement, et détruit les copies existantes, sauf disposition légale imposant la conservation des données à caractère personnel. Editus met à la disposition du Souscripteur toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations du sous-traitant imposées par le RGPD et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Souscripteur ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

13.2. Responsable du traitement. Editus agit toutefois en qualité de responsable du traitement des données personnelles des personnes de contact représentant le Souscripteur aux fins de l'exécution du Contrat. Tel est notamment le cas lors de la signature du Bon de Commande ou de la facturation des Services. Ce traitement de données est nécessaire à l'exécution du Contrat. Dans l'hypothèse où la personne concernée ne souhaite pas que ses données soient traitées, le Souscripteur s'engage à fournir les informations d'une autre personne de contact ou une adresse générique de contact. Dans ce cadre, les données à caractère personnel concernées sont traitées conformément à l'intérêt légitime de Editus, c'est-à-dire la mise en œuvre pratique du Contrat. Ces données sont traitées au sein d'Editus et sont susceptibles d'être transmises à des prestataires externes tels que des organismes fiduciaires, auditeurs, société de recouvrement, avocats ou huissiers de justice. Les données sont conservées 10 années à compter de la fin du Contrat. Les personnes concernées disposent du droit de demander à Editus l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, une limitation du traitement ou de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données. Toute demande devra être formulée par écrit, signée et envoyée par courrier à : EDITUS -

Service protection des données à caractère personnel - 208 rue de Noertzange L3670 Kayl ou par le portail <https://mydprights.editus.lu>. Jusqu'à trois pièces justificatives du demandeur peuvent être demandées aux fins de vérification de son identité. La personne concernée dispose du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, l'autorité luxembourgeoise compétente étant la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD). Le Souscripteur s'engage à informer les personnes concernées des modalités de traitement susmentionnées.

13.3. Confidentialité. Chaque Partie s'oblige à tenir confidentielles toutes les Informations Confidentielles qu'elle reçoit de l'autre Partie, et notamment à (i) ne pas divulguer les Informations Confidentielles de l'autre Partie à un tiers quelconque, autre que des employés ou agents ayant besoin de les connaître et soumis à une obligation de confidentialité et (ii) n'utiliser les Informations Confidentielles de l'autre Partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes du Contrat. Nonobstant ce qui précède, les Parties n'ont d'obligation quelconque à l'égard d'informations qui (i) sont tombées ou tomberaient dans le domaine public indépendamment d'une faute par la Partie destinataire, (ii) sont développées à titre indépendant par la Partie destinataire, (iii) sont connues de la Partie destinataire avant que la Partie divulgateur ne les lui divulgue, (iv) sont légitimement reçues d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité, ou (v) doivent être divulguées en vertu de la loi ou sur ordre d'un tribunal ou d'une autorité, auquel cas elle ne doivent être divulguées que dans la mesure requise et après en avoir notifié la Partie divulgateur, sous réserve que cette notification soit autorisée. Les obligations des Parties à l'égard des Informations Confidentielles demeurent en vigueur pendant toute la durée du Contrat et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeurent confidentielles pour la Partie divulgateur, en toute hypothèse, pendant une période de 5 années après la fin du Contrat.

14. Bonne foi - Validité

14.1. Intégralité. Le Contrat contient et expose l'intégralité des intentions des Parties et prévaut sur toute autre convention, entente ou arrangement oral ou écrit, relatifs ou connexes à l'objet même du Contrat.

14.2. Validité. Si l'une des clauses du Contrat est nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres clauses du Contrat. Si une condition n'était pas explicitement mentionnée dans le Contrat, Editus entend se référer aux usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance ou hors établissement entre professionnels applicables aux sociétés établies et ayant leur siège social au Grand-Duché de Luxembourg. Le fait qu'Editus ne se prévale pas à un moment donné de l'une des clauses du Contrat ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de ladite clause.

15. Convention de preuve et notifications

15.1. Signature. Editus utilise des moyens informatiques lors de la conclusion du Contrat et dans le cadre des Services, tels que l'apposition d'une signature manuscrite sur un support électronique. Les Parties conviennent que ces moyens informatiques ont la même valeur juridique qu'une signature manuscrite sur support papier.

15.2. Notification standard. Sans préjudice de l'art. 15.3 des CG, toute notification standard peut être effectuée par courrier postal ou email avec accusé de réception à l'attention du Service Clients.

15.3. Notification formelle. Toute notification formelle (notamment de rétractation/résiliation) doit être adressée par LRAR au siège social d'Editus à l'attention du Service Clients.

16. Loi Applicable - Jurisdiction compétente

16.1. Loi applicable. Le Contrat est exclusivement régi par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et sera interprété conformément à celles-ci.

16.2. Jurisdiction. Il est expressément convenu que tout litige découlant du Contrat est de la compétence exclusive des tribunaux de Luxembourg ville. En cas de litige, le Souscripteur s'adressera en priorité à Editus pour trouver une solution amiable.

III. CONDITIONS PARTICULIÈRES

A. Mise à disposition de fichiers de données de professionnels et envois publicitaires ciblés

A.1. Editus DATA. Accès à la Base de Données légales, commerciales et financières des professionnels luxembourgeois via une plateforme en ligne. Editus accorde pour la durée du Contrat une licence d'accès et de consultation unique, non-cessible et non-exclusive à chaque Souscripteur. Pour accéder au Service et exporter des données, le Souscripteur reçoit un identifiant et un mot de passe, et achète un forfait de crédit valable pour la durée du Contrat à compter de la validation du Bon de

Commande par Editus. Chaque crédit non consommé à l'échéance du Contrat sera automatiquement dû et non remboursable. Après fourniture d'un fichier, aucun remboursement ne pourra être effectué sous quelque forme que ce soit. Editus s'engage à une obligation de moyens quant à la tenue et mise à jour de la Base de Données et ne garantit pas son exhaustivité. Editus ne pourra en conséquence pas être tenue responsable d'une quelconque erreur ou absence d'information dans la Base de Données.

A.2. Marketing Direct - data. Contrat de mise à disposition d'une Base de Données à une date déterminée ou à intervalles réguliers (Abonnement). Editus accorde pour la durée du Contrat une licence d'accès et de consultation unique, non-cessible et non-exclusive à chaque Souscripteur. Editus s'engage à une obligation de moyens quant à la tenue et mise à jour de la Base de Données et ne garantit pas son exhaustivité. Editus ne pourra en conséquence pas être tenue responsable d'une quelconque erreur ou absence d'information dans la Base de Données.

A.3. Marketing Direct - envois. Envoi de sollicitations commerciales par courrier, fax ou emails à des professionnels luxembourgeois sélectionnés préalablement par le Souscripteur, le cas échéant dans la Base de Données. Dans le cas d'un envoi par courrier ou par email effectué par le Souscripteur à partir de données issues de la Base de Données, il sera procédé au remboursement des plis non distribués ou des emails non aboutis, si ceux-ci dépassent le seuil de 3,5% du nombre total d'adresses, et si l'envoi est effectué dans un délai de 3 mois à partir de la date d'obtention de l'accès à la Base de Données. Le Souscripteur sera tenu de demander le remboursement par LRAR endéans 45 jours à compter de la date d'envoi des sollicitations, en y joignant les courriers ou adresses concernés ainsi qu'une preuve de la non-délivrance. En l'absence de ces documents dans les délais impartis, aucun remboursement ne sera effectué. Dans le cas où le Souscripteur soumet sa propre liste d'adresses, Editus ne peut aucunement garantir que les destinataires sont joignables à l'adresse soumise par le Souscripteur. Le Souscripteur est par ailleurs informé que les sollicitations ne seront pas envoyées aux personnes ayant refusé les sollicitations commerciales auprès d'Editus par le passé. Le Souscripteur garantit Editus de la conformité de l'envoi aux Lois Applicables.

B. Référencement, publicité réseaux sociaux et analyse comportement

Le Souscripteur s'engage à respecter les conditions d'utilisation et conditions générales des réseaux sociaux/sites internet sélectionnés par ses soins sur le Bon de Commande, certaines d'entre elles étant listées ci-dessous à titre informatif. Le Souscripteur comprend que cette liste n'est pas exhaustive et s'engage à consulter la dernière version des conditions applicables à l'utilisation envisagée dans le cadre du Service.

Google : <https://support.google.com/adwordspolicy/answer/6008942?rd=1> et <https://www.google.lu/intl/fr/policies/terms/regional.html> Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/policies/ads/#overview>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/legal/pop/pop-sas-terms>

Twitter : <https://legal.twitter.com/ads-terms/us.html>

Pinterest : <https://policy.pinterest.com/en/advertising-guidelines>

Snapchat : <https://www.snap.com/en-US/ad-policies/>

Waze : <https://waze.com/advertising-terms/>

B.1. SEO (Search Engine Optimization). Accompagnement optimisation du référencement sur moteurs de recherche.

Le Souscripteur déclare avoir accès aux codes sources des pages de son site et déclare avoir les compétences requises pour mettre en application les conseils fournis par Editus, ses partenaires et sous-traitants. Les frais qui pourraient résulter de ces conseils seront entièrement supportés par le Souscripteur. Le Souscripteur reste seul responsable de la mise en œuvre des recommandations et des conséquences qui pourraient en résulter.

B.2. SEA (Search Engine Advertising). Achat de liens sponsorisés sur moteurs de recherche + SMA (Social Media Advertising). Publicités sur réseaux sociaux.

Définitions

«Cible» désigne les différents critères de ciblage, notamment âge, sexe, lieu géographique.

«Instructions du Souscripteur» désigne les objectifs et les préférences du Souscripteur concernant ses Messages Publicitaires et ses Cibles ainsi que tout autre souhait relatif au contenu et au ciblage de ses publicités.

«Messages Publicitaires» désigne tous les contenus publicitaires diffusés sur les supports print/web, le site du Souscripteur dans le cadre du Bon de Commande (notamment toutes adresses URL, toutes coordonnées et/ou autres informations figurant dans le message publicitaire).

Modalités techniques. Editus définit les Cibles et Messages Publicitaires, en fonction des Instructions du Souscripteur. La pertinence de ces Cibles et Messages

Publicitaires au regard des services du Souscripteur dépend de la qualité et la précision de ses Instructions.

Un e-mail de confirmation de mise en ligne de la campagne est envoyé au Souscripteur endéans 24H. Lorsque le Souscripteur confie à Editus la mise en forme de la Publication, cette prestation est effectuée sous l'entière responsabilité du Souscripteur, qui autorise Editus et les moteurs de recherche concernés à reproduire et modifier lesdits éléments pour les besoins de la Publication

Exclusion de responsabilité. Le Souscripteur reconnaît que Editus ne garantit pas : (i) la diffusion, l'affichage ou le positionnement effectif ainsi que les délais de diffusion des Publications, (ii) le nombre d'impressions, de diffusions, de conversions ou de clics de toute Publication. Le Souscripteur reconnaît que la diffusion des Contenus peut dépendre de plusieurs facteurs indépendants du contrôle d'Editus. Le nombre de clics indiqué sur le Bon de Commande est fourni à titre purement indicatif et ne peut en aucun cas être interprété comme une moyenne mensuelle qui engagerait Editus. En cas de résiliation anticipée de la part du Souscripteur, aucune indemnité ne pourra être demandée sur le fondement du non-respect de l'objectif de clics annoncé par Editus.

Durée. Le Contrat est conclu à la Date de Départ et se termine le jour de la fin des prestations conformément à la durée mentionnée sur le Bon de Commande. La Date de départ de la prestation est le 1er du mois suivant la réception par Editus des éléments nécessaires pour la réalisation des Services si cette réception a lieu entre le 1er et 15 du mois en cours. La Date de départ sera le 15 du mois suivant si les éléments nécessaires à la réalisation des Services sont reçus par Editus entre le 15 et la fin du mois en cours.

SEA uniquement. Si cela est mentionné sur le Bon de Commande, le Contrat est tacitement reconductible. Par dérogation à l'art. 4.3 des CG, le délai de résiliation est au plus tard 31 jours avant l'Echéance.

B.3. SMO (Social Media Optimization). Community Management sur réseaux sociaux.

Le Service consiste en la mise à disposition d'un community manager suivant les modalités décrites au Bon de Commande et/ou en l'envoi de posts automatisés sur les pages ou comptes réseaux sociaux. Editus fournit des services SMO pour les Contenus publiés en français et en anglais. Les Services sont prestés les jours ouvrés au Luxembourg entre 9H et 12H, 14H et 18H. Le Souscripteur donne mandat à Editus pour créer un compte propre à son organisation sur les réseaux sociaux concernés ou pour les utiliser. Dans l'hypothèse de messages portant atteinte à l'image du Souscripteur ou en cas de question technique, Editus contacte le Souscripteur aux fins de déterminer conjointement une réponse à ces messages. Si cela est mentionné sur le Bon de Commande, le Contrat est tacitement reconductible. Par dérogation à l'art. 4.3 des CG, le délai de résiliation est au plus tard 31 jours avant l'Echéance.

B.4. Social Connect. Agences immobilières. Création d'une page fan sur Facebook avec diffusion des annonces du Souscripteur, d'une chaîne immobilière sur YouTube, diffusion des annonces du Souscripteur sur Twitter.

Editus est le propriétaire des applications installées sur les comptes de réseaux sociaux ou a acquis les droits nécessaires à leur exploitation. Le Souscripteur autorise Editus à apporter aux applications toutes les modifications et adaptations nécessaires pour prendre en compte son développement ainsi que les modifications liées à l'évolution des réseaux sociaux.

Modalités d'achat d'espace. La souscription d'achat publicitaire est faite sous réserve de disponibilité et des conditions énoncées ci-après. La Commande doit être accompagnée de la fiche de renseignements du Souscripteur. Toute modification de la fiche de renseignements intervenant après la réservation doit être adressée à Editus par écrit.

Annulation ou report d'ordre. Par dérogation à l'art. 6 des CG, toute demande d'annulation ou de report d'ordre (un ou plusieurs messages) doit impérativement être adressée à Editus par le Souscripteur, par tout moyen écrit permettant d'identifier la date de sa réception par Editus, au moins 8 jours avant la 1ère diffusion prévue. Si le préavis n'est pas respecté, les pénalités suivantes sont applicables de plein droit :

- 50% du montant annulé ou reporté pour une notification faite entre 8 et 5 jours avant la 1ère diffusion ;
- Intégralité du montant annulé ou reporté pour une notification faite moins de 5 jours avant la 1ère diffusion. L'espace publicitaire annulé est remis à la disposition d'Editus.

B.5. Lead Detector. Analyse et identification des adresses IP B2B consultant une fiche professionnelle sur les sites Editus (uniquement adresses IP liées à un professionnel). Finalité d'analyse du public et de publicité ciblée.

C. Création et maintenance de sites internet (sites internet + sites internet medium, premium et sur mesure + sites internet immobiliers)

Modalités techniques. Le site est conçu selon les spécifications figurant dans le cahier des charges remis par le Souscripteur. Sous réserve de leur disponibilité,

Editus procèdera à la réservation du nom de domaine et de l'adresse e-mail demandés par le Souscripteur dans le Bon de Commande. Ceux-ci sont mis à disposition du Souscripteur pour la durée du Contrat. Pendant cette durée, Editus dispose des droits de gestion du nom de domaine, notamment pour l'accomplissement des modalités relatives à un éventuel transfert d'hébergement (cad transfert technique de prestataire, changement de DNS). En cas de transfert de l'hébergement d'un site internet ou d'un nom de domaine à un autre fournisseur, Editus veillera à en informer le Souscripteur 1 mois au moins avant la date prévue pour ledit transfert. A défaut de refus écrit de la part du Souscripteur endéans les 25 jours suivant la date d'envoi de la lettre d'information d'Editus, le Souscripteur est réputé avoir approuvé ledit transfert. Ce changement engendre un transfert des données personnelles du Souscripteur au nouveau fournisseur. Sur demande et dans la mesure où les conditions techniques et d'exploitation le permettent, Editus met en œuvre dans le cadre de ce transfert les moyens nécessaires pour fournir au Souscripteur des conditions identiques et équitables d'accès aux réseaux et au service Internet. Le site internet reste la propriété pleine et entière d'Editus. Le Souscripteur dispose pendant la durée du Contrat d'un droit d'utilisation du site aux fins de consultation et de publication de Contenus.

Durée. Les Services de maintenance et d'hébergement de sites internet sont soumis à renouvellement tacite conformément à l'art. 3.2 des CG.

Spécificités sites immobiliers : L'achèvement de la conception du site web devra être constaté par écrit par le Souscripteur dans un délai de 20 jours à compter de la réception du site. Le Souscripteur aura la propriété du site web conçu. Les Services de maintenance et d'hébergement ne sont pas soumis à renouvellement tacite sauf indication sur le Bon de Commande.

D. Services de réservation

D.1. Prise de rendez-vous médical en collaboration avec la société Doctena S.A. Ce Service réservé aux professionnels de santé établis au Luxembourg ayant conclu un contrat avec la société Doctena S.A. Possibilité de faire apparaître un onglet sur le profil Editus du praticien concerné permettant la prise de rendez-vous via la plateforme Doctena. Editus agissant comme intermédiaire pour la prise de rendez-vous, ne reçoit ni ne conserve aucune information sur la demande de rendez-vous ni sur les échanges entre le professionnel de santé et son patient. Editus ne pourra être tenue responsable des demandes, validations ou annulations des RDV.

D.2. Service de réservation de table pour restaurants

Service réservé aux restaurateurs. Service permettant à l'utilisateur, de rechercher et de réserver en ligne et en temps réel la table d'un restaurant situé au Grand-Duché de Luxembourg. La demande de réservation se fait soit par SMS ou email envoyé au restaurateur, soit via un terminal installé dans le restaurant.

Terminal. Le terminal est loué au restaurateur moyennant paiement d'un loyer annuel. Le terminal reste la propriété d'Editus. Le terminal est installé par Editus et devra être restitué en bon état de fonctionnement au plus tard 8 jours après la fin du Contrat. Tout dommage hors usure normale sera facturé. Le Souscripteur s'engage à informer Editus de tout problème concernant le terminal endéans un délai de 24 heures après la survenance du problème. Editus se chargera de la réparation respectivement du remplacement du terminal à ses propres frais, sauf si la défectuosité est due au fait, intentionnel ou non, du Souscripteur. Dans l'éventualité où le Souscripteur cesserait son activité, il s'engage à en informer Editus dans les meilleurs délais et en tout cas au plus tard 5 jours ouvrables après la cessation effective. Editus ne peut être tenue responsable de tout dysfonctionnement du terminal qui pourrait être causé par l'indisponibilité des réseaux de télécommunication. Le Souscripteur rédige et met à jour le contenu de son annonce (espace de réservation dédié à la présentation de son établissement) via son accès la plateforme Editus en ligne. Les identifiants et mots de passe de l'interface d'administration des Contenus lui sont personnels. Le Souscripteur est seul responsable des Contenus qu'il communique conformément à l'art. 8 des CG.

Réservation en ligne. Le Souscripteur demeure responsable vis-à-vis de l'utilisateur final (client du restaurateur) des informations renseignées sur son espace de réservation ainsi que de la gestion de la réservation. Le Souscripteur s'engage expressément à prévenir l'utilisateur final de tout empêchement ou évènement ne permettant plus le maintien de la réservation effectuée grâce aux modules de réservation fournis dans le cadre du Service de réservation. En souscrivant au Service de réservation en ligne précité, le Souscripteur reconnaît qu'Editus ne garantit en aucun un nombre minimum de réservations.

E. Annuaires et moteur de recherche

E.1. Annuaire professionnels et particuliers. Si les informations transmises par le Souscripteur dans le cadre d'une demande de Publication dans l'Annuaire « professionnels et particuliers » ne coïncident pas avec les données contenues dans le fichier des abonnés transmis par les opérateurs téléphoniques du Luxembourg, le Souscripteur sera mentionné à deux reprises dans ledit Annuaire.

E.2. Annuaire B2C. Coupons de réduction. Il est expressément reconnu qu'Editus n'agit que comme intermédiaire pour la mise à disposition des coupons de réduction. Le Souscripteur est seul responsable des services et produits offerts à la vente ainsi que de la gestion et mise en œuvre des coupons de réduction fournis.

E.3. Moteur de recherche. Dans le cadre de la tenue et mise à jour de son moteur de recherche, Editus publie des informations au sujet des produits et services proposés par le Souscripteur (« fiche information »). Le Souscripteur sera informé de la mise à jour de sa fiche information par email. Ces informations peuvent contenir des droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers. Le Souscripteur garantit à Editus qu'il dispose des droits de propriété intellectuelle nécessaires pour que ces informations apparaissent sur sa fiche et à informer Editus immédiatement dans l'hypothèse où ces droits cesseraient.

F. Prestations vidéo

Le Souscripteur dispose de 5 jours ouvrés, après réception d'un e-mail d'Editus ou du prestataire lui permettant de visualiser la vidéo sur Internet, pour confirmer son accord ou pour faire part de toutes modifications éventuelles. Un maximum de 3 modifications pourra être demandé par le Souscripteur sans que celles-ci ne puissent entraîner de nouveaux déplacements du prestataire. Passé ce délai, la vidéo est considérée comme validée par celui-ci.

G. Diffusion télévisuelle immobilière sur RTL

Editus offre, en collaboration avec RTL Télé Lëtzebuerg, une plateforme publicitaire télévisuelle pour les clients professionnels dans le marché de l'immobilier, de la promotion immobilière et de la construction. Le Service consiste en la diffusion d'interviews clients et d'annonces immobilières sur RTL Télé Lëtzebuerg à des plages horaires prédéfinies.

Conditions techniques (Produits « Slideshow Immo » & « Slideshow habitat »). Les prescriptions techniques des photos à réaliser sont fournies au Souscripteur par Editus lors de la signature du Bon de Commande. La réalisation des photos est faite par le Souscripteur sous sa seule responsabilité.

Durée et horaires des annonces. La durée minimale de diffusion pour une annonce est d'une semaine. Une annonce est diffusée sur base d'un rythme hebdomadaire du samedi au samedi, soit 7 jours pleins, dimanches compris. Les annonces sont diffusées sur RTL Télé Lëtzebuerg dans le cadre d'une émission d'une durée de 30 minutes (durée brute sans espaces publicitaires) diffusée au minimum 4 fois par jour (horaires définis par la chaîne) et sur RTL (deuxième chaîne) au minimum 2 fois par jour (horaires définis par la chaîne). RTL se réserve le droit de modifier les plages horaires de diffusion sans l'accord préalable du Souscripteur, afin notamment de remplir leur mission de service public et en cas de force majeure ou événement exceptionnel. En règle générale, le Souscripteur reconnaît que les dates et emplacements prévus sur le Bon de Commande sont donnés à titre indicatif et que RTL peut être amenée, pour des raisons d'actualité ou d'opportunité, à les modifier suivant les nécessités de la mise en page ou du programme.

Contenu - Propriété Intellectuelle. Le Souscripteur concède à Editus et/ou à CLTUFa enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B6139 (« RTL ») le droit non exclusif, cessible (y compris le droit de sous-licencier), sans contrepartie financière et pour le monde entier d'accéder, d'utiliser, de reproduire, de distribuer, de représenter, d'exécuter et de diffuser les vidéos dans le cadre du Service et d'en créer des œuvres dérivées, y compris, sans limitation, pour la promotion et la redistribution de tout ou partie du Service (et des œuvres dérivées qui en résultent), dans tout format et sur tout support. Tous les textes, images, graphiques, fichiers sonores, fichiers d'animation, fichiers vidéo et leurs arrangements présentés sur la plateforme qui font l'objet d'une protection par le droit d'auteur ou un autre droit de propriété intellectuelle ne peuvent pas être copiés ou réutilisés à des fins commerciales ou de distribution, ni modifiés et replacés sur d'autres chaînes TV ou sites web autres que www.Editus.lu et/ou www.rtl.lu. « RTL » est une marque déposée appartenant au Groupe RTL. Aucune utilisation ne peut être faite de ce nom sans l'accord explicite de RTL. RTL et/ou Editus ne garantissent pas l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité du Contenu annoncé et en général des informations véhiculées par le Souscripteur, et ne pourront pas en être tenus responsables. Le Souscripteur s'engage à tenir quitte et indemne de tout préjudice subi et/ou de toute condamnation éventuellement prononcée à leur encontre en raison du contenu diffusé dans le cadre du Service. Il est entendu par les Parties que les noms RTL et Editus.lu HOME pourront être utilisés par les partenaires sur tout support publicitaire et/ou commercial nécessaire à la promotion et commercialisation des produits Editus. lu HOME. Le Service peut également contenir des images ou vidéos couverts par des droits d'auteur de tiers.

Responsabilité. Toute interruption de fonctionnement ou tout incident intervenu sur un émetteur est considéré comme un événement de force majeure ne donnant pas droit à indemnisation ou remboursement de l'émetteur pour tout préjudice éventuellement subi.

H.Services de traduction

Editus déploie ses meilleurs efforts pour réaliser une traduction de qualité. Le Souscripteur comprend néanmoins que certaines expressions et terminologies sont difficilement traduisibles ou relèvent d'un champ lexical très spécialisé et qu'une traduction à l'identique ne sera pas toujours possible. Le Souscripteur s'engage à procéder à une relecture de la traduction effectuée par Editus avant toute publication. Dans l'hypothèse où le document traduit a une valeur juridique (contrat,

publicité, etc), le Souscripteur reconnaît et comprend qu'Editus ne dispose pas de ressources spécialisées en interne et que le document devra impérativement être soumis à un avocat/juriste avant toute utilisation.

Editus ne garantit pas que le format et la présentation du document traduit seront identiques à la version du document remis pour traduction.